

Abidjan, le 18 Octobre 2022

Objet : INFORMATION

A

LA SOCIETE NERE

Madame,

Le virement du mois de Septembre concernant le loyer a été rejeté par la banque de la société NERE. Pourtant la société SOS BOULONNERIE a fait plus de 10 virements sans problème sur ce même compte.

La raison du rejet ne nous a pas été signifié, ni par la banque, ni par la société NERE.

Pour ne pas avoir d’arriérés sur le payement de notre loyer, nous avons donc exceptionnellement procédé au règlement du mois de Septembre & Octobre 2022 en espèces pour un montant de 670 000 FCFA (Six cent soixante-dix mille francs CFA).

Nous souhaitons avoir le RIB d’un compte actif de la société NERE pour pouvoir effectuer les prochains virements. Nous n’effectuerons plus de règlement en espèces.

Dans l’attente de votre retour, Veuillez agréer Madame l’expression de nos salutations.

**Le gérant**

**DENIS LANGLOIS**